

# Participez à l'écriture d'une nouvelle Déclaration de Laeken 2026

**Le 8 avril 2026 à 18h30, salle Agora, Commune de la Ville de Bruxelles**

## **1) Non à toute forme de dictature ou d'autoritarisme**

**(par exemple politique, religieux, éducatif ou idéologique).**

- Oui à la souveraineté citoyenne exercée dans le cadre d'une démocratie pluraliste, représentative et délibérative, fondée sur des élections libres, transparentes et démocratiques.
- Oui à la démocratie directe via des assemblées citoyennes représentatives, dotées d'un pouvoir consultatif et délibératif.
- Attribution aux assemblées citoyennes du pouvoir de contrôle des assemblées élues et de critique du travail des élus, avec, le cas échéant, la possibilité de révoquer un élu.

## **2) Droit à la libre expression et libertés fondamentales**

- Respect de l'autre, liberté d'association politique, liberté de rassemblement, liberté de la presse et liberté du cyberspace en tant que biens communs.
- Existence d'une police neutre au service de l'État de droit et des Déclarations universelles des droits humains.
- Dissolution de toute forme de forces parallèles et d'appareils de censure.

## **3. Garantie pleine et effective des libertés et des droits individuels, collectifs et sociaux, entre tou.te.s les citoyen.ne.s et concitoyen.ne.s, sans distinction d'origine, de genre, de religion, de conviction ou de statut social.**

La protection des droits humains doit être étroitement liée à la protection de l'environnement, reconnaissant que la dignité humaine, la santé et la qualité de vie dépendent d'un environnement sain et durable.

Respect de la dignité humaine, solidarité, justice sociale, tolérance et responsabilité collective en tant que valeurs morales et éthiques universelles, conformément à la Déclaration universelle des droits humains et aux instruments internationaux et européens de protection des droits fondamentaux.

Des mécanismes de sanctions internationales doivent être prévus afin de garantir le respect des droits fondamentaux. Ceux-ci pourraient notamment inclure le gel des avoirs économiques et financiers en cas de violations graves. Ces mesures viseraient à assurer l'application effective des droits sociaux et individuels essentiels, parmi lesquels :

- le droit à l'éducation ;
- le droit à la santé ;
- le droit au logement ;
- la liberté de religion et de conviction ;
- le droit au libre choix de l'orientation sexuelle ;
- la protection contre toute forme de discrimination.

**Face aux reculs des droits, aux menaces sur les libertés et aux crises qui traversent nos sociétés, il est temps de faire entendre nos voix et de construire notre vision de l'Europe.**

Le 8 avril, donnons-nous une portée internationale et faisons émerger des principes forts de deux points suivant du [Conseil national de la résistance iranienne \(CNRI\)](#) :

**4. Séparation de la religion et de l'État, liberté de conscience, de culte et de religion, dans le respect du pluralisme et de la neutralité des institutions publiques.**

**5. Égalité complète et effective entre les femmes et les hommes dans les droits politiques, sociaux, culturels et économiques. Interdiction de toute forme d'exploitation, de domination ou de discrimination fondée sur le genre, sous quelque prétexte que ce soit.**

Ensemble, proposons des points capables d'inspirer la rédaction d'une nouvelle Déclaration de Laeken 2026. Votre voix compte. Votre expérience est essentielle. Rejoignez-nous pour écrire la suite.

*Les Résistants pour la paix, la liberté et les droits humains*